

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2014-051/PR/MENSUR approuvant et rendant exécutoire le budget prévisionnel de l'exercice 2014 de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé.

n° 2014-051/PR/MENSUR

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE

Date de publication

27 janvier 2014

Numéro JO

n° 2 du 30/01/2014

Date du numéro

30 janvier 2014

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des établissements publics**VU**La Loi n°48/AN/99/4ème L portant Orientation de la Politique de la Santé**VU**La Loi n°149/AN/06/5ème L du 08 août 2006 portant création d'une catégorie d'établissements publics à caractère scientifique, pédagogique et technologique**VU**La Loi n°162/AN/12/6ème L du 09 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENSUR)**VU**Le Décret n°89-062/PR du 29 mai 1989, relatif aux statuts particuliers des Fonctionnaires**VU**Le Décret n°91/055/PR/SP en date du 12 mai 1991 modifiant le décret n°89-062/PR, relatif aux statuts particuliers des fonctionnaires de la santé**VU**Le Décret n°99-0078/PR/MFEN portant sur la définition et la gestion des établissements publics à caractère administratif**VU**Décret n°2013-173/PR/MENSUR du 23 Juillet 2013 portant modification du statut de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé**VU**Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des Membres du Gouvernement**VU**Le Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères**VU**L'Arrêté n°2007-0805/PR/MS du 01 octobre 2007 portant transformation du Centre de Formation du Personnel de Santé en Institut supérieur des Sciences de la Santé**VU**L'Arrêté n°2013-805/PR/MENSURdu 23 décembre 2013 portant Nomination des Membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé

VU Le Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'ISSS du 05 janvier 2014

VU La Délibération n°001/ISSS/2014 du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé portant approbation le budget prévisionnel de l'exercice 2014

SUR Proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 Janvier 2014.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé et rendu exécutoire le budget prévisionnel de l'exercice 2014 de l'ISSS.

Article 2

Ce budget s'élève pour un montant de

- En produits : 266 787 000 DJF– Dont Subvention du Budget National : 261 287 000 DJF– Dont Ressources Propres : 5 500 000 DJF– En charges : 266 787 000 DJF– Dont dépenses de Fonctionnement : 239 487 000 DJF– Dont dépenses d'Investissements : 27 300 000 DJF

Article 3

Le Présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH